

# Domaine Public

1 8 2 4

Edition PDF  
du 18 mai 2009

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1823  
du 11 mai 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Gouvernement et Parlement squattent la salle d'attente**

Petit inventaire de dossiers en souffrance...  
(Jean-Daniel Delley)

### **Contingentement des travailleurs européens: les gesticulations gouvernementales**

Une mesure inefficace tant sur l'immigration  
que sur le chômage, prise seulement par peur  
de l'UDC alors qu'il y a mieux à faire (Albert Tille)

### **Secret bancaire et fiscalité: la Suisse à la peine avec l'éthique**

Quand un professeur à l'Université de Saint-Gall  
remet l'église au milieu du village (Jean-Daniel Delley)

### **Une franchise selon le revenu pour l'assurance-maladie: de l'idée au projet**

Si Vaud et Genève y croient, qu'ils mobilisent  
leurs ressources afin de donner corps  
à cette proposition (André Gavillet)

**Genève: deux projets urbains sous influence**  
Opposition au raccordement Praille – Eaux-Vives,  
projet Praille-Acacias-Vernets:  
les beaux quartiers se rebiffent (Daniel Marco)

## Gouvernement et Parlement squattent la salle d'attente

### *Petit inventaire de dossiers en souffrance...*

Jean-Daniel Delley (16 mai 2009)

Vous croyez qu'il incombe aux autorités politiques élues de trouver des solutions aux principaux problèmes que rencontre le pays? Erreur. En Suisse, gouvernement et Parlement privilégient l'attente, comme si le temps à lui seul allait se charger de cette tâche.

Les assurances sociales ne manifestent pas une santé éclatante, leur financement n'est plus assuré à terme, quand elles ne sont pas déjà lourdement déficitaires. Qu'importe, le Parlement

temporise (DP 1823).

Les coûts de la santé pèsent lourdement sur les ménages à faible et moyen revenu. Pour l'an prochain, l'augmentation des primes sera importante. Qu'importe. Depuis plusieurs années les députés n'ont pas réussi à créer des incitations susceptibles de freiner la croissance des coûts. Quant au magistrat responsable du dossier, il semble se désintéresser du sujet, après avoir aligné les réformes cosmétiques (DP 1790).

A la suite du rejet populaire du paquet fiscal en 2004, le Conseil fédéral avait promis d'alléger la charge des familles. Prévues pour cette semaine, sa décision est reportée. Après cinq ans d'attente, on n'est plus à quelques jours près!

On pourrait encore allonger la liste, par exemple à propos de la participation helvétique à l'opération Atalante (DP 1822). Parlement et gouvernement se sont durablement installés dans la salle d'attente.

## Contingentement des travailleurs européens: les gesticulations gouvernementales

### *Une mesure inefficace tant sur l'immigration que sur le chômage, prise seulement par peur de l'UDC alors qu'il y a mieux à faire*

Albert Tille (15 mai 2009)

Le Conseil fédéral donne donc mandat à Eveline Widmer-Schlumpf d'examiner l'utilité de réintroduire le contingentement, pour l'admission de travailleurs en provenance de 17 pays de l'Union européenne, levé il y a deux ans. La mesure ne toucherait pas les pays de l'Est encore sous le régime des quotas. Cette possibilité est expressément prévue par les accords bilatéraux. Pour protéger son marché du travail, la Suisse peut activer une mesure de sauvegarde si elle constate une forte recrudescence d'immigration.

Les conditions de la mise en œuvre de cette clause sont remplies. En effet, encouragées par des affaires florissantes, nos entreprises ont engagé, mi-2008, un nombre important d'étrangers avec des contrats de longue durée. Cependant, la possibilité d'intervention de ladite clause est bien délimitée. La Suisse peut réintroduire pendant deux ans des quotas qui correspondent à la moyenne des trois dernières années majorée de 5% (p.180 du *Message* du 23.6.1999).

Mais l'activation de la sauvegarde serait

complètement illusoire. L'engagement de main-d'œuvre étrangère est étroitement dépendante de la conjoncture. L'immigration a commencé son déclin ces derniers mois et va se poursuivre avec la crise que nous abordons. Elle sera très certainement inférieure à des quotas prenant pour référence trois années de croissance avec un bonus de 5%. Le Conseil fédéral est sans doute convaincu de la totale inutilité d'une mesure assurément sans effet et relevant de la gesticulation. Il entend prendre de vitesse l'UDC, qui n'aurait

pas manqué d'évoquer l'activation de la clause de sauvegarde à la lecture des dernières statistiques de l'immigration. Les mœurs populistes gagnent donc le Conseil fédéral. Le patronat est entré dans cette partie de poudre aux yeux. Il a manifesté la crainte, fictive, de ne pas pouvoir engager une main-d'œuvre qualifiée qu'il ne trouverait pas en Suisse. En réalité le seul handicap des quotas pour les entreprises serait de leur imposer de remplir des questionnaires inutiles.

Si les quotas seraient sans effet sur l'immigration, ils le seraient tout autant sur le

chômage et les charges qu'il impose. Les statistiques montrent, certes, que le taux de chômage des étrangers est plus important que celui des nationaux. Mais ces travailleurs sont déjà en Suisse. Et rien, dans les accords bilatéraux ne permet de faire des discriminations entre les droits des nationaux et des Européens.

Plutôt que de brandir inutilement des armes inefficaces, le Conseil fédéral devrait plutôt porter son attention sur les mesures d'accompagnement pour éviter *dumping* salarial. Dans le dernier numéro de *La Vie économique*, on lit que la

surveillance du marché du travail a été renforcée au moment de l'extension de la libre circulation aux pays de l'Est. Mais des progrès restent à faire. Les contrôles restent difficiles dans les secteurs non couverts par les conventions collectives. Pour déterminer s'il y a *dumping* salarial, on doit faire référence au «*salaires usuel*» de la branche. Cette notion prête aux interprétations les plus diverses d'une région à l'autre. Etudier à nouveau la possibilité de fixer des salaires minimaux aurait plus de sens, pour maîtriser l'immigration, que des quotas illusoire et trompeurs.

## Secret bancaire et fiscalité: la Suisse à la peine avec l'éthique

### Quand un professeur à l'Université de Saint-Gall remet l'église au milieu du village

Jean-Daniel Delley (14 mai 2009)

La Suisse, à tout le moins ses autorités et ses banques, peine à comprendre l'irritation provoquée à l'étranger par l'évasion fiscale que favorise le secret bancaire. Pire, elle s'irrite des critiques qu'elle considère comme une atteinte à sa souveraineté et une tentative de miner ses avantages concurrentiels. Les réactions provoquées par les propos d'Ulrich Thielemann, un universitaire allemand enseignant à l'Université de Saint-Gall en témoignent. Auditionné par la commission des finances du *Bundestag* début avril, ce professeur d'éthique économique a déclaré que les élites helvétiques, mais également une grande partie de

la population, n'avaient pas conscience de l'injustice générée par les délits fiscaux. Tollé dans les chaumières, appel au licenciement de ce scientifique qui se mêle de politique et trahit le pays qui l'accueille.

Dans une longue interview accordée à *Das Magazin*, le supplément hebdomadaire du *Tages Anzeiger*, l'intéressé s'explique. Une argumentation qui ne relève en rien d'un moralisme naïf, mais qui s'appuie sur un raisonnement solide et difficilement contestable. L'Allemagne ne s'immisce pas dans l'autonomie fiscale de la Suisse en contestant le secret

bancaire. C'est bien plutôt le contraire. En protégeant les contribuables allemands par le biais du secret bancaire, la Suisse s'arroge le droit de les libérer de leur devoir fiscal. Or le principe du domicile constitue le fondement du droit fiscal des Etats. Chaque Etat est compétent pour fixer son système fiscal. Il acquiert ainsi les moyens de financer les tâches publiques dont profitent aussi les résidents qui transfèrent tout ou partie de leurs revenus et fortune à l'étranger. Ces resquilleurs contribuent à alourdir la charge fiscale de leurs compatriotes honnêtes.

L'argument de la protection de

la sphère privée que garantirait le secret bancaire n'est pas pertinent. Les données dont veulent disposer les autorités fiscales ne seront pas rendues publiques. Elles sont indispensables à une taxation

conforme à la loi et adaptée à la capacité financière des contribuables. Les salariés ne peuvent se prévaloir du secret bancaire pour camoufler le montant de leur salaire. Pourquoi les revenus du capital

devraient-ils bénéficier de ce privilège?

Justice, égalité de traitement et respect de la loi, sont-ce là des valeurs qui n'ont plus cours en Suisse?

## Une franchise selon le revenu pour l'assurance-maladie: de l'idée au projet

*Si Vaud et Genève y croient, qu'ils mobilisent leurs ressources afin de donner corps à cette proposition*

André Gavillet (18 mai 2009)

Au bal des idées neuves, cette proposition simple – proportionner la franchise d'assurance-maladie au revenu – connaît conquêtes sans lendemain et succès d'un soir (DP 1490). Pour un tour de valse, on la vit virevolter dans la propagande du parti libéral vaudois, être affichée par des militants de gauche du parti socialiste et, toujours pimpante, séduire Pierre-François Unger, conseiller d'Etat PDC genevois.

### Un principe

Le but de l'assurance-maladie est d'ouvrir à tous, solidairement, l'accès à des soins de qualité sans que son niveau de vie en soit désorganisé. Dès lors il est excessif, voire inconvenant, qu'un assuré au revenu de 100'000 F soit assuré contre le coût dérisoire d'une maladie banale. Pourquoi celui qui, sans sourciller, paie 1'000 F pour un «*grand service*» sur sa voiture, devrait-il être remboursé pour un «*petit service*» corporel?

La franchise répond à ce souci. Celui qui accepte de prendre à sa charge le tube d'aspirine et les soins de sa bobologie choisira, dans les options offertes par les caisses, une franchise élevée. Malheureusement, dans la pratique, l'usage actuel de la franchise pervertit la solidarité. Comme elle entraîne une baisse de primes, ce sont souvent les assurés et les familles aux revenus les plus modestes qui y recourent, prenant ainsi des risques au-dessus de leurs moyens.

En conséquence, pour que la franchise déploie pleinement ses effets solidaires, elle doit être obligatoirement proportionnelle au revenu et dissociée de la prime qui, au sein d'une caisse, sera identique pour tous.

L'économie résultant des franchises élevées, au lieu de bénéficier aux contractants individuellement, profitera collectivement et égalitairement à l'ensemble des assurés de la caisse.

### Faisabilité

L'idée s'est jusqu'ici heurtée à l'opposition des caisses qui verraient disparaître un domaine où elles se font une concurrence stérile, les franchises à option étant un des moyens de chasser les bons risques.

Par ailleurs, elles ne manqueront pas de souligner les difficultés de l'application de la franchise obligatoire. A supposer que le législateur retienne cinq classes de franchises (de 300 à 5'000 F) et détermine les revenus correspondants, comment passer du revenu (fiscal) à l'attribution par la caisse d'une franchise? Avec la taxation, le fisc transmettrait-il au contribuable une attestation de revenu? Ou la caisse se fierait-elle à la déclaration de l'assuré, un droit de vérification lui étant réservé?

A remarquer que tous les assurés qui aujourd'hui bénéficient d'un subventionnement de leurs primes doivent établir qu'ils y

ont droit, attestation de revenu à l'appui. Qui s'en offusque? Quoi qu'il en soit, la faisabilité doit être étudiée, jusque dans ses détails, pour passer de l'idée au projet.

### Réunir les données

En ce domaine essentiel, celui du coût de la santé, l'observateur du système suisse ne peut être que frappé par l'insuffisance des données et des recherches statistiques. Par exemple en ce qui concerne les franchises. Comment se

répartissent-elles? Dégagent-elles par catégories un bénéfice? ou une perte? Quelles prestations sont absorbées par les franchises (pharmaceutiques, médicales, hospitalières)?

La proposition Unger ne dépassera l'inscription au carnet de bal que si un modèle est étudié, que si une maquette est présentée. A partir d'un échantillonnage représentatif de la population, il doit être possible de déterminer comment elle se répartit, entre

les caisses, et quels seraient les effets concrets des franchises différenciées.

Si Vaud et Genève s'intéressent à l'idée, s'ils y voient une piste, il faut qu'ils mobilisent leurs ressources statistiques et dégagent les moyens nécessaires, humains et financiers. Les cantons se révèlent des partenaires incontournables. S'ils font une proposition, telle la franchise proportionnelle au revenu, qu'ils commencent par lui donner corps.

## Genève: deux projets urbains sous influence

### *Opposition au raccordement Praille – Eaux-Vives, projet Praille-Acacias-Vernets: les beaux quartiers se rebiffent*

Daniel Marco (13 mai 2009)

Le projet de raccordement ferroviaire entre la gare de Cornavin et celles des Eaux-Vives et d'Annemasse via La Praille, Carouge et Champel est depuis peu placé sous un nouvel éclairage. Le Tribunal fédéral a confirmé l'invalidation par le Grand Conseil de l'initiative des opposants qui proposait un autre tracé, évitant Champel, pour réunir les réseaux des chemins de fer français et suisses. Ne reste donc plus en lice que le tracé dit officiel dessiné au début du XXe siècle.

Les adversaires du projet ne vont sans doute pas désarmer. Ils lanceront un référendum contre la loi sur les crédits cantonaux supplémentaires de réajustement de 107 millions de francs. Une dépense dont ils sont pour une part responsables avec leurs

oppositions, recours, initiative pour un autre parcours etc.

Ces contestataires sont les héritiers de tous ceux qui, à droite et au centre de l'espace politique, se sont opposés au développement urbain de Genève depuis le début de l'industrialisation de l'Europe et de la Suisse. Ce sont ces milieux qui, au XIXe et XXe siècles, ont systématiquement entravé les démarches du capitalisme industriel dans la cité de Calvin. Ils ont imposé une gare ferroviaire en ligne et hors-les-murs; ils ont soldé rapidement les activités industrielles genevoises à la faveur de la récession des années 70; ils ont favorisé une politique de promotion économique centrée sur les activités financières dites souvent et abusivement haut-de-gamme...et ont toujours

considéré avec arrogance l'immédiat arrière-pays dans l'Ain et la Haute-Savoie, peuplé selon ces milieux de cul-terreux ignares et catholiques.

Ces milieux sont issus de ce que Louis Aragon appelle dans l'un de ses romans les plus célèbres *Les beaux quartiers*. Aragon prête à l'un de ces personnages cette phrase: «*Il s'agit de savoir comment on gouverne. Depuis toujours il n'y a que deux méthodes: la force et la ruse*».

La tâche sera cette fois sans doute un peu plus ardue. Les beaux quartiers devront avancer d'autres arguments que celui des coûts, jeter le masque et se prononcer clairement contre le train en ville.

Cette même stratégie est visible

---

à propos du projet d'urbanisation des terrains industriels de La Praille-Acacias-Vernets. Un projet toujours aussi flou tant sur le contenu que sur le contenant et sur lequel nous reviendrons. Les représentants des beaux quartiers, aidés par un aréopage de journalistes, de juristes et d'architectes, veulent

soustraire au développement urbain ordinaire les territoires de la rive gauche du lac où ils résident en majorité. Ils proposent donc d'augmenter massivement le nombre de logements prévus à La Praille-Acacias-Vernets et de déplacer rapidement les entreprises et les 22'000 emplois actuels de ce périmètre à Colovrex, sur la

rive droite dans l'axe de l'aéroport de Cointrin. Ils espèrent ainsi notamment retarder voire faire capoter le projet de construction de 1'300 logements au lieu-dit les communaux d'Ambilly sur la commune de Thônex, l'un de leurs fiefs.

---